

Les Pays-Bas jugés coupables de passivité lors du massacre de Srebrenica

Un arrêt de la Cour suprême des Pays-Bas, mettant un terme à onze ans de procédure, ouvre la voie à des indemnités

Bruxelles
Correspondant

Les Pays-Bas n'en ont pas fini avec les démons de Srebrenica: vendredi 6 septembre, la Cour suprême du pays a jugé que l'Etat était bel et bien responsable de la mort de trois musulmans bosniaques, tués par l'armée serbe de Bosnie ou les groupes paramilitaires qui lui étaient associés.

Au bout de cette procédure symbolique, qui aura duré onze ans au total, c'est le rôle du bataillon Dutchbat des Nations unies qui est mis en cause: « Ces soldats n'auraient pas pu sauver 7 000 hommes, mais peut-être un ou deux, et ils n'ont sauvé personne... », résumait, dès 2005, M^{me} Liesbeth Zegveld, l'avocate qui a mené un long combat judiciaire au nom des parties civiles.

Le jugement de la Cour suprême, que le ministère de la défense refuse de commenter, devrait ouvrir la porte à de nombreuses demandes de dédommagement émanant de familles de victimes. Deux d'entre elles avaient déposé plainte contre l'Etat pour sa responsabilité dans les défaillances du Dutchbat, chargé de l'enclave déclarée zone protégée par l'ONU en 1993. Les massacres et les déportations de 25 000 personnes qui y ont eu lieu ont été, depuis, qualifiés de « génocide » par la Cour internationale de Justice, l'ONU et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Hasan Nuhanovic était le traducteur du bataillon de casques bleus néerlandais. Le 11 juillet 1995, alors que les forces serbes envahissent la région et arrivent

au campement néerlandais de Potocari, les responsables du Dutchbat acceptent les conditions du général Ratko Mladic: tri des réfugiés, hommes d'un côté – ils seront exécutés; femmes et enfants de l'autre – ils seront déportés.

Mission « irréfléchie »

L'armée néerlandaise, faiblement équipée, refusera la protection à de nombreux réfugiés, dont la mère, le père et le frère de M. Nuhanovic. Ils mourront tous les trois. Rizo Mustafic était, lui, électricien au service du Dutchbat. Il a été remis aux forces bosno-serbes et exécuté. Les familles Nuhanovic et Mustafic étaient dès lors résolues à obtenir la condamnation de l'ONU ou celle de l'Etat néerlandais.

Les plaintes contre l'ONU n'ont jamais débouché sur une action

judiciaire: l'organisation s'est contentée d'exprimer des regrets en 1999 et a déclaré que les Néerlandais ne l'avaient pas correctement informée de la situation. Aux Pays-Bas, les 850 membres du Dutchbat furent accueillis comme des héros avant qu'une enquête officielle montre leurs défaillances et entraîne, après la publication d'un rapport, en 2002, la chute du premier ministre social-démocrate Wim Kok. L'enquête évoquait une mission « irréfléchie et pratiquement irréalisable » et la « coresponsabilité politique » des Pays-Bas.

La justice semblait d'un autre avis. En 2008, un tribunal de La Haye rendait un avis renvoyant les plaignants vers l'ONU et les condamnait à payer les frais de la procédure aux Pays-Bas. En mars, le parquet, saisi d'une procédure

parallèle à celle de la Cour suprême, estimait ne pas avoir à mener d'enquête criminelle sur trois anciens officiers du Dutchbat. Un tribunal administratif a estimé de son côté, le 25 mars, que l'Etat devrait indemniser un caporal souffrant, depuis son séjour à Srebrenica, d'un important stress post-traumatique. Des dizaines de soldats se préparent à réclamer un tel dédommagement.

Après l'arrêt de la Cour suprême, l'organisation Pax Christi, qui soutenait les plaignants depuis le début, a estimé qu'outre des dédommagements, l'Etat néerlandais devrait aussi offrir des excuses officielles aux victimes. M. Nuhanovic a indiqué pour sa part: « Une erreur énorme a été reconnue, et j'espère que des vies seront ainsi sauvées à l'avenir. » ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Mouk
10-9-13

Les Pays-Bas jugés coupables de passivité lors du massacre de Srebrenica

17044
10.9.13

Un arrêt de la Cour suprême des Pays-Bas, mettant un terme à onze ans de procédure, ouvre la voie à des indemnisations

Bruxelles
Correspondant



Les Pays-Bas n'en ont pas fini avec les démons de Srebrenica : vendredi 6 septembre, la Cour suprême du pays a jugé que l'Etat était bel et bien responsable de la mort de trois musulmans bosniaques, tués par l'armée serbe de Bosnie ou les groupes paramilitaires qui lui étaient associés.

Au bout de cette procédure symbolique, qui aura duré onze ans au total, c'est le rôle du bataillon Dutchbat des Nations unies qui est mis en cause : « Ces soldats n'auraient pas pu sauver 7 000 hommes, mais peut-être un ou deux et ils n'ont sauvé personne... », résumait, dès 2005, M. Liesbeth Zegveld, l'avocate qui a mené un long combat judiciaire au nom des parties civiles.

Le jugement de la Cour suprême, que le ministère de la défense refuse de commenter, devrait ouvrir la porte à de nombreuses demandes de dédommagement émanant de familles de victimes. Deux d'entre elles avaient déposé plainte contre l'Etat pour sa responsabilité dans les défaillances du Dutchbat, chargé de l'enclave déclarée zone protégée par l'ONU en 1993. Les massacres et les déportations de 25 000 personnes qui y ont eu lieu ont été depuis qualifiées de « génocide » par la Cour internationale de justice, l'ONU et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Hasan Nuhancovic était le traducteur du bataillon de casques bleus néerlandais. Le 11 juillet 1995, alors que les forces serbes envahissent la région et arrivent au campement néerlandais de Potocari, les responsables du Dutchbat acceptent les conditions du général Ratko Mladic : tri des réfugiés, hommes d'un côté - ils seront exécutés ; femmes et enfants de l'autre - ils seront déportés.

Mission « irréaliste »
L'armée néerlandaise, faiblement équipée, refusera la protection à de nombreux réfugiés, dont la mère. Le père et le frère de M. Nuhancovic. Ils mourront tous les trois. Rizo Mustafic était un électicien au service du Dutchbat. Il a été remis aux forces bosnaises et exécuté. Les familles Nuhancovic et Mustafic étaient dès lors résolues à obtenir la condamnation de l'ONU ou celle de l'Etat néerlandais. Les plaintes contre l'ONU n'ont jamais dépassé sur une action judiciaire : l'organisation s'est contentée d'exprimer des regrets en 1999 et a déclaré que les Néerlandais ne l'avaient pas correctement informée de la situation. Aux Pays-Bas, les 850 membres du Dutchbat furent accueillis comme des héros avant qu'une enquête officielle montre leurs défaillances et entraîne, après la publication d'un rapport, en 2002, la chute du premier ministre social-démocrate Wim Kok. L'enquête évoquait une mission « irréaliste et pratiquement irréalisable » et la « responsabilité politique » des Pays-Bas.

La justice semblait d'un autre avis. En 2008, un avis renvoyant la Haye rendait un avis renvoyant les plaignants vers l'ONU et les condamnait à payer les frais de la procédure aux Pays-Bas. En mars, le parquet, saisi d'une procédure parallèle à celle de la Cour suprême, estimait ne pas avoir à mener d'enquête criminelle sur trois anciens officiers du Dutchbat. Un tribunal administratif a estimé de son côté, le 25 mars, que l'Etat devrait indemniser un caporal souffrant depuis son séjour à Srebrenica, d'un important stress post-traumatique. Des dizaines de soldats se préparent à réclamer un tel dédommagement.

Après l'arrêt de la Cour suprême, l'Organisation Pax Christi, qui soutient les plaignants depuis le début, a estimé qu'outre des dédommagements, l'Etat néerlandais devrait aussi offrir des excuses officielles aux victimes. M. Nuhancovic a indiqué pour sa part : « Une erreur énorme a été reconnue, et j'espère que des vies seront ainsi sauvées à l'avenir. » ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS